

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 39/2022 du 20 octobre 2022**

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DU CIAS DE PLOERMEL POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS DE SPORT ADAPTE POUR LES SENIORS**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 5) du Conseil Municipal portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de décider de la conclusion de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec le CIAS de PLOERMEL pour l'utilisation de la grande salle située au complexe polyvalent à compter du 10 octobre 2022 jusqu'au 04 juillet 2023,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune ([www.mohon.fr](http://www.mohon.fr)) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est conclu une convention de mise à disposition à titre gratuit de la grande salle située au complexe polyvalent avec effet au 10 octobre 2022 jusqu'au 04 juillet 2023 avec le CIAS de PLOERMEL pour l'organisation d'ateliers de sport adapté pour les Séniors.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne : 24 octobre 2022

Fait à Mohon le 20 octobre 2022

Le Maire,  
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance